

DEROGATION SCOLAIRE

DEMANDE DE SCOLARISATION DANS UNE COMMUNE EXTERIEURE

Les formulaires de demande de dérogation scolaire sont à retirer et à déposer auprès de la commune de résidence.

DATE DE SCOLARISATION SOUHAITEE : **Année scolaire 2024/2025**

COMMUNE DE RESIDENCE

COMMUNE SOUHAITEE

ENFANTS CONCERNES

(ATTENTION : Le choix d'établissement indiqué reste subordonné à la décision du Maire de la ville d'accueil)

Nom	Prénom	Date de naissance	Niveau scolaire	Etablissement souhaité (Indiquer Maternelle ou élémentaire)

IDENTITE FAMILLE

Responsable légal 1 Mère Père Autre :.....

Nom :..... Prénom :.....

Adresse du domicile familial :.....

Téléphone domicile :.....Téléphone professionnel.....Téléphone portable.....

Responsable légal 2 Mère Père Autre :.....

Nom :..... Prénom :.....

Adresse (si différente du domicile familial) :.....

Téléphone domicile :.....Téléphone professionnel.....Téléphone portable.....

FRERES ET SŒURS NON CONCERNES PAR LA DEMANDE

Nom	Prénom	Date de naissance	Niveau scolaire	Etablissement fréquenté

Autorité parentale conjointe (père et mère) - père uniquement - mère uniquement
 tiers (préciser l'identité) :.....

MOTIF DE LA DEMANDE

AUTORISATION ACCORDEE DE DROIT (Conformément au Code de l'Education)

classes spéciales (Classe d'intégration scolaire –CLIS, Section internationale...)
[Justificatifs à produire : Attestation d'affectation ou de scolarisation de l'Education nationale]

obligations professionnelles des parents qui résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou si la commune de résidence n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées.
[Justificatifs à produire : Attestations des employeurs des responsables légaux.]

inscription d'un frère ou d'une soeur dans un établissement primaire (maternelle ou élémentaire) de la commune d'accueil.
[Justificatif à produire : Certificat d'inscription.]

raisons médicales.
[Justificatif à produire : Certificat médical]

AUTORISATION LAISSEE A LA LIBRE APPRECIATION DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

Autre :

.....

.....

.....

.....

[Justificatifs à produire : Tout document attestant les contraintes évoquées dans le motif.]

Je soussigné(e) avoir été informé(e) que les tarifs hors commune me seront appliqués pour :

- le restaurant municipal
- les classes de découverte
- les activités périscolaires (accueils de loisirs matin, soir, mercredis, vacances scolaires, étude, post étude)

Signature des responsables légaux :

DECISION DES COMMUNES

Conformément à l'article L212-8 du Code de l'Education, tout accord de scolarisation dans une commune extérieure implique le paiement annuel de frais de scolarité par la commune de résidence à la commune d'accueil. Le montant des frais versés est déterminé par le Conseil municipal de la commune d'accueil. A défaut d'entente sur le montant des frais versés par la commune de résidence, le Préfet du département sera sollicité pour arbitrer ce différend.

Tout accord donné vaut pour le cycle en pré-élémentaire (maternel), ou en élémentaire.

Montants indicatifs des frais de scolarité en charge à la commune de résident en 2023/2024 :

Préélémentaire : 973 euros - Elémentaire : 488 euros

DECISION DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

DECISION DE LA COMMUNE D'ACCUEIL

VILLE DE

VILLE DE

ACCORD sur la participation aux frais de scolarité

ACCORD

REFUS sur la participation aux frais de scolarité

REFUS

Motivation éventuelle de la décision :

Motivation éventuelle de la décision :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Signature du Maire ou son représentant :

Signature du Maire ou son représentant :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le service scolaire de la Ville de Bougival dans un fichier informatisé pour le suivi des demandes de dérogation scolaire. Elles sont conservées 5 ans et sont destinées au service scolaire et à l'éducation nationale. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité de vos données en contactant notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : correspondant.cnil@aqglvqp.fr